

COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE

67210 – VALFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 JUILLET 2016

Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Messieurs Bernard FRINDEL, Bernard HIRTZ, Joffrey JEHL, Jean-Pierre VOEGEL, Claude ANDRES, Jean-Claude SCHMITT, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Patricia JACOB, Patricia TÊTU, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Chantal VOEGEL, Denise LUTZ-VOEGEL

Membres absents excusés : Monsieur Denis ROSFELDER qui donne procuration à Monsieur Bernard FRINDEL

Monsieur Jean-Pierre VOEGEL est arrivé à 20h10.

Secrétaire de séance : Madame Carole GRAUSS

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 00 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Il salue particulièrement Madame Dominique CHRISTMANN, comptable et responsable de la Trésorerie de BARR également présente.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de pouvoir retirer de l'ordre du jour les POINTS N°02 et 03, car il n'y a pas lieu de faire des délibérations modificatives pour ces deux points, Mme CHRISTMANN donne aux conseillers des explications complémentaires. Le Conseil Municipal donne son accord.

Sept personnes présentes dans le public.

POINT N° 01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/05/2016 et DU 01/06/2016

Après consultation de l'ensemble des élus des réponses aux compléments d'information demandés par Monsieur Claude ANDRES et n'ayant pas de retour, Monsieur le Maire conclut que celles-ci étaient claires.

Monsieur Claude ANDRES demande la parole pour avoir quelques explications sur le POINT N°08 de la séance du 09/05/2016 concernant le fermage. Petit rectificatif dans ce point, il faut lire 1/5 sur la taxe foncière des propriétés « NON-bâties ».

Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande également la parole pour savoir ce qu'il en est de la vente de bois de chauffage de 2015, Monsieur le Maire lui répond que ce point est à l'ordre du jour.

N'ayant plus aucune observation, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Madame Denise LUTZ-VOEGEL, Messieurs Claude ANDRES et Jean-Claude SCHMITT refusent de signer le procès-verbal du 01/06/2016.

POINT N° 02

**DELIBERATION MODIFICATIVE EN RECETTES D'INVESTISSEMENT
CHAPITRE 041 COMPTE 2031 ET COMPENSATION EN DEPENSES
D'INVESTISSEMENT CHAPITRE 041 COMPTE 21318**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique CHRISTMANN, comptable, qui explique à l'Assemblée qu'au chapitre d'ordre 041, *Opérations patrimoniales*, le compte 2031 est une régularisation interne demandée par la Trésorerie (délibération du 30/03/2015), et concernant les frais d'études qui sont à réintégrer dans le compte des travaux réalisés à l'Espace Associatif. Comme l'a expliqué Mme CHRISTMANN, il reste à faire sur 2016 :

- * Après avoir intégré en 2015 la somme de 45 714,99 €, il subsiste 146 993,82 € qu'il convient de porter au compte de travaux 21318 par opération d'ordre budgétaire. Crédits déjà prévus au BP 2016 : 36 748,46 €.
- * Reste à prévoir par Délibération Modificative : 110 245,36 €. En Recettes d'Investissement Chapitre 041 compte 2031 et en compensation en Dépenses d'Investissement Chapitre 041 compte 21318.

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11

VU le Budget Primitif pour l'exercice 2016

Après en avoir délibéré,

ADOpte la Décision Modificative énoncée ci-dessous

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 041 Article 2031		110 245,36 €
Chapitre 041 Article 21318	110 245,36 €	

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

**DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT EN
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CHAPITRE 042 COMPTE 71355 ET EN
RECETTES D'INVESTISSEMENT CHAPITRE 040 COMPTE 3555**

Madame Dominique CHRISTMANN a toujours la parole pour ce point et explique que le BA LOTISSEMENT a été voté en déséquilibre d'après le document envoyé en Préfecture.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 042		
TOTAL	579 446,16 €	
TOTAL		588 740,32 €

INVESTISSEMENT Chapitre 040	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	410 793,48 €	
TOTAL		401 499,32 €

Chaque section devant être équilibrée, il manque 9 294, 16 € en dépenses de fonctionnement et 9 294, 16 € en recettes d'investissement

Comme par ailleurs, les chapitres d'ordre 040 et 042 doivent s'équilibrer "en croisé":

Dépenses de fonctionnement chapitre 042 = recettes d'investissement 040

Recettes de fonctionnement 042 = dépenses d'investissement 040

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11

VU le Budget Annexe Lotissement pour l'exercice 2016

Après en avoir délibéré,

ADOpte la Décision Modificative qui a pour but de compléter le vote du Budget, telle que :

 FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 042 Compte 71355	401 499,32 € + 9 294,16 € 410 793,48 €	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 040 Compte 3555		401 499,32 € + 9 294,16 € 410 793,48 €

- le chapitre 042 compte 71355 en dépenses de fonctionnement qui passe de 401 499,32 € à 410 793,48 €

- le chapitre 040 compte 3555 en recettes d'investissement qui passe de 401 499,32 € à 410 793,48 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 04

CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DONNEES INFORMATIQUES

Par délibération du 20/12/2011, la Communauté de Communes du Piémont de Barr a accepté la coordination du projet de sauvegarde des données informatiques des structures communales et intercommunales intéressées.

A cet effet, elle a procédé à un audit des besoins, une consultation d'entreprises spécialisées et une proposition aux structures concernées.

Une convention doit être signée entre la Communauté de Communes Barr-Bernstein, représentée par son Président Monsieur Gilbert SCHOLLY et la Commune de VALFF, représentée par son Maire Monsieur Germain LUTZ.

Le coût total de la sauvegarde pour l'année 2016 est de 1 825,78 € TTC réparti à égalité par adhérent soit 107,40 € TTC pour la Commune de VALFF. 17 Communes sur 20 ont adhéré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour signer la convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 05

**REVALORISATION DE LA REDEVANCE POUR EXTRACTION DE GRAVIER
PAR LA SABLIERE HELMBACHER**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la redevance pour l'extraction de gravier est révisable annuellement en fonction de l'indexation officielle communiquée par la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

SE REFERANT au contrat de concession pour l'exploitation de la carrière communale sise au lieu-dit « BRUCH »

VU la circulaire N°03 du 02 février 2016 fixant l'évolution du nouvel index BIDEDEC tant pour les gravières que pour les carrières de matériaux éruptifs

DECIDE d'appliquer, en accord avec les sablières HELMBACHER, la revalorisation du coefficient multiplicateur, en l'occurrence 0,9907 par rapport à l'année précédente

FIXE pour la période du 01 avril 2016 au 31 mars 2017 à 0,64 € le m³ de matériaux vendus

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 06

BALAYAGE DE LA VOIRIE : CHOIX DU PRESTATAIRE

L'année dernière, le balayage ayant été fait par le Conseil Départemental et non par la Commune, Monsieur le Maire explique au conseil qu'il serait bien de renouveler cette prestation pour cette année.

Monsieur Le Maire propose de faire appel au :

- Conseil Général du Bas-Rhin, Parc Départemental d'Erstein, pour le balayage des rues de la Commune
Coût pour la prestation : 1 177,50 € HT, les déchets seront gardés pour l'Association Foncière de VALFF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de confier cette tâche au CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN, Parc Départemental d'ERSTEIN, pour le balayage des rues et caniveaux de la Commune, coût de la prestation 1 177,50 € HT soit 1 413,00 € TTC qui sera effectuée les 06 et 07 Juillet 2016, au vu de l'entière satisfaction depuis maintenant quelques années.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 07

ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL : CHOIX DES ENTREPRISES

► Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'entretien des terrains de football est nécessaire tous les 2 à 3 ans. Les derniers sablage, défeutrage et regarnissage ont été fait l'année dernière. Il faudrait faire cette année une aération des 2 terrains sur une profondeur de 18 cm par un passage d'un perforateur.

Monsieur le Maire fait part de 2 devis :

- Le Parc Départemental d'Erstein – CG 67, pour un montant de 990,00 € HT soit 1 188,00 € TTC
- SARL LEDERMANN de KRAUTERGERSHEIM pour la somme de 1 411,00 € HT soit 1 693,20 € TTC

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir l'offre du Parc Départemental d'Erstein – CG 67, pour un montant total des travaux à réaliser de 1 188,00 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

► Le 07 Septembre 2015, le FC VALFF avait émis une demande pour le remplacement de 8 arroseurs sur le terrain d'honneur. Le Conseil Municipal avait donné un avis favorable pour le faire en 2016.

Monsieur le Maire présente 2 devis :

- EST-ARRO de HOERDT pour la somme de 1 182,00 € HT soit 1 418,40 € TTC
- ALSACE ARROSAGE de COLMAR pour la somme de 1 404,15 € HT soit 1 684,98 € TTC

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir l'offre d'EST-ARRO de HOERDT pour la somme de 1 182,00 € HT soit 1 418,40 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 08

VENTE DE GRUMES DE PEUPLIERS ET DE BOIS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de vendre à la SARL Patrick MANGIN dont le siège est implanté au n° 3, Chemin des Gros Prés à MARAINVILLER (54300) :

- un volume de 27,096 m3 de grumes de peupliers secs au prix de 22,00 € le m3, soit 596,11€ TTC
- un volume de 41,744 m3 de grumes de peupliers verts au prix de 27,00 € le m3, soit 1 127,09 € TTC

Soit un total de 68,84 m3 pour 1 723,20 € TTC

Le produit récolté de l'adjudication du bois de chauffage 2015 a rapporté à la Commune la somme de 400,00 €.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

AUTORISE la vente de grumes de peupliers à la SARL Patrick MANGIN au prix de 1 723,20 €

CHARGE le 1^{er} magistrat d'émettre les titres de recettes correspondant au montant de 1 723,20 € et de 400,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°09

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE MONSIEUR JACOB CHRISTOPHE

Le contrat d'engagement de Monsieur JACOB Christophe arrive à terme le 31 Juillet 2016. Monsieur le Maire propose en accord avec Monsieur JACOB, de faire un contrat d'agent stagiaire à partir du 01 août 2016 sur une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire,
Après en avoir délibéré

DECIDE la création d'un emploi permanent en tant que stagiaire, avec le grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, à raison de 35 heures par semaine, à partir du 01 août 2016 pour Monsieur JACOB Christophe.

ADOPTÉ POUR : 12 CONTRE : 03

POINT N°10

CONTRAT D'ENGAGEMENT D'ATSEM de MADAME BAQUE GLADYS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Denise LUTZ-ROHMER.

Le contrat d'ATSEM de Madame BAQUE Gladys arrive à échéance le 31/08/2016. Madame Gladys BAQUE ayant obtenu son concours en date du 24/02/2016, a été inscrite sur la liste d'aptitude du CDG 67, elle doit absolument trouver une collectivité pour la stagiairiser afin de valider ce concours.

Monsieur le Maire propose, en accord avec Madame Gladys BAQUE de créer l'emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{ère} classe à temps non complet en qualité de stagiaire pour une durée hebdomadaire de 24h49.

Les attributions consisteront à assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame Denise LUTZ-ROHMER,
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité, de créer l'emploi permanent d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet en qualité de stagiaire pour une durée hebdomadaire de 24h49 pour le poste de Madame Gladys BAQUE, à partir du 01 septembre 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°11

ORDINATEURS DES ECOLES ET DE LA BIBLIOTHEQUE : CHOIX DU PRESTATAIRE

⇒ Monsieur le Maire donne la parole à Madame Denise LUTZ-ROHMER pour expliquer le détail des devis pour l'Ecole de VALFF.

Madame Denise LUTZ-ROHMER a rencontré Monsieur GRANDADAM, Conseiller pédagogique TICE du Rectorat de Strasbourg afin de faire le point sur l'état des ordinateurs à l'Ecole. Monsieur GRANDADAM s'est vite rendu compte que le matériel était obsolète et ne permettait plus aux élèves de passer le B2I (diplôme informatique avant l'entrée au Collège). Neuf ordinateurs pourront être récupérés et mis à jour.

Madame Denise LUTZ-ROHMER fait part aux conseillers qu'un fonds de concours a été demandé à la Communauté de Communes BARR-BERNSTEIN.

Voici un tableau explicatif des différents devis obtenus :

SITUATION	TOOTAI*	CHOPPINF O	IMD	ALSACE MICRO Services**
Ordinateur directrice	912,00 €	798,56 €	908,00 €	658,80 €
11 ordinateurs portables	3 839,00 €	6 177,60 €	4 839,60 €	6 573,60 €
21 souris filaire USB	252,00 €	0,00 €	198,00 €	249,48 €
Installation	2 400,00 €	456,00 €	0,00 €	222,00 €
5 Points Wifi	745,00 €	517,98 €		
2 classes mobiles		2 376,00 €	3 424,80 €	2 277,60 €
3 disques durs 1TB		215,57 €		
3 disques durs 500 GB			177,00 €	
Licences Office 2016 éducation (poste directrice)			406,00 €	82,80 €
Libre office gratuit			0,00 €	0,00 €
Antivirus			0,00 €	
Pack maintenance 15H			882,00 €	
Pack maintenance 10H à J+2				828,00 €
Coût total	8 148,00 €	10 541,71 €	10 835,80 €	10 892,28 €

- Pour le devis TOOTAI, un problème se pose installation sous Linux et non Windows
- Alsace Micro Services, société conseillée par Monsieur GRANDADAM.
- Actuellement la mairie travaille déjà avec la Société IMD d'OBERNAI et en est très satisfaite car en cas de problème le dépannage se fait vraiment très rapidement.
- CHOPPINF n'a pas proposé de Pack Maintenance et est malgré tout déjà au même budget dans son devis.

Madame Denise LUTZ-ROHMER propose à l'assemblée l'offre d'IMD d'OBERNAI

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de la Société IMD d'OBERNAI, pour un montant total de 10 835,80 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

⇒ Madame Denise LUTZ-ROHMER explique également qu'il y a lieu de changer l'ordinateur de la Bibliothèque qui arrive en bout de course. Elle expose également les devis suivants :

SITUATION	CHOPPINFO	IMD	ALSACE MICRO Services**
Ordinateur Core I3	655,76 €	578,40 €	550,80 €
Ecran	142,80 €	139,00 €	108,00 €
Coût total	798,56 €	718,00 €	658,80 €

Madame Denise LUTZ-ROHMER précise que la Bibliothèque n'aura sans doute pas besoin de l'onduleur proposé par la Société IMD d'OBERNAI et qu'elle va se renseigner auprès du responsable de la nécessité de Suite Office et de l'Antivirus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de la Société IMD d'OBERNAI, pour un montant total de 718,00 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°12

RAPPORTS DES COMMISSIONS

URBANISME

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

Certificats d'urbanisme

→ Monsieur GRAVETTE Fabien 13A Boulevard Wilson à STRASBOURG (67000) pour la construction d'une maison d'habitation et garage au 23 rue des Noyers à VALFF (67210).

CU 067 504 16 R0009

→ Maître Benoit SIEGENDALER, Notaire à BARR (67140) 14 rue de la Promenade pour la vente du 244 rue Meyer à VALFF (67210). Section 2 - Parcelle 177/13 d'une surface de 661 m².

CU 067 504 16 R0010

→ Madame Monique ROSFELDER 6 rue Muhlmatt à VALFF (67210) pour la construction d'une maison d'habitation Rue Muhlmatt à VALFF (67210). Section 06 – Parcelle B/278 d'une surface de 840 m²

CU 067 504 16 R0011

→ Maître Pierre CORNILLAC, Notaire à TOULON (83000) au n°165 Place de la Liberté pour une vente de terrain au lieu-dit « Im Junkerholz » à VALFF (67210). Section 53 - Parcelles 256 et 258 d'une surface de 1226 m² et de 1552 m²

CU 067 504 16 R0012

→ Maître Martial FEURER, Notaire à OBERNAI (67210) au n°2 rue de la Montagne pour la vente d'une maison au 201 et 205 rue Principale à VALFF (67210). Section 03 – Parcelles 95-99-97 et 98 d'une surface de 1921 m²

CU 067 504 16 R0013

→ Maître Eric RICOU, Notaire à BENFELD (67230) au n°33 A rue Rohan pour une vente d'un appartement au 2 A rue Large à VALFF (67210). Section 54 – Parcelle 228/197 d'une surface de 2903 m²
CU 067 504 16 R0014

→ Maître Martial FEURER, Notaire à OBERNAI (67210) au n°2 rue de la Montagne pour la vente d'une maison au 186 rue Principale à VALFF (67210). Section 03 – Parcelle 189/128 d'une surface de 311 m²
CU 067 504 16 R0015

→ Maître Adrien VERNET, Notaire à EPFIG (67680) au n°5 A rue Finkwiller pour la vente d'une maison au 72 A rue du Moulin à VALFF (67210). Section 05 – Parcelle 211 et 284/213 d'une surface de 787 m²
CU 067 504 16 R0016

→ SCP WOLFF-BITZBERGER-HINCKER, Notaire à LINGOLSHEIM (67380) au n°96 rue du Maréchal Foch pour la vente d'une maison au 5 A Chemin de Barr à VALFF (67210). Section 46 – Parcelle 181/133 et 183/133 d'une surface de 1043 m²
CU 067 504 16 R0017

Déclarations préalables

→ Demande déposée par Madame Catherine FRANTZEN 225 A rue du Veau à MEISTRATZHEIM (67210) pour le remplacement de la couverture et ravalement de façades au 90 A rue du Moulin à VALFF (67210). Section 5 - Parcelle 349.
DP 067 504 16 R0013

→ Demande déposée par Monsieur Fabrice LEHMANN 66 Impasse des Acacias à VALFF (67210) pour la construction d'un abri de jardin. Section 09 – Parcelle 606.
DP 067 504 16 R0014

→ Demande déposée par Monsieur Christian WETTLING 159 A rue des Forgerons à VALFF (67210) pour la construction d'un abri de jardin en bois – couverture en tuiles – porte en bois. Section 04 - Parcelle 337.
DP 067 504 16 R0015

→ Demande déposée par Monsieur Alphonse BIERO 124 rue Principale à VALFF (67210) pour la division de terrain. Section 04 – Parcelles 241/211 – 21 et 22.
DP 067 504 16 R0016

→ Demande déposée par Monsieur Nicolas BERG 56 Impasse des Lilas à VALFF (67210) pour la pose de 2 fenêtres de toit marque Velux. Section 08 – Parcelle 246.
DP 067 504 16 R0017

→ Demande déposée par Société INOVIA CONCEPT 42 rue Vaucanson à DECINES (69150) pour le compte de monsieur André ROSFELDER 91 rue du Moulin à VALFF (67210) pour l'installation d'un système photovoltaïque sur une surface de 20m². Section 05 – Parcelle 301.
DP 067 504 16 R0018

→ Demande déposée par Monsieur Gérard ROSFELDER 6 rue Muhlmatt à VALFF (67210) pour la construction d'un garage. Section 06 - Parcelle 274.
DP 067 504 16 R0019

POINT N°13 **COMMUNICATIONS**

- ▶ L'adjudication de l'herbe au Kochely + Niederstrasse a rapporté 892,00 €.
- ▶ Nous avons accueilli 2 stagiaires MEYER Maxime et CAPUT Matéo en classe de 4^{ème} séquence d'observation en milieu professionnel du 27 au 29 juin 2016 au service technique de la Commune.
- ▶ Monsieur Damien KOENIG sort les poubelles le dimanche soir à la place de Monsieur Pierre RITTER et récupère en temps pour temps les 3 heures par mois (HS payées à Monsieur Pierre RITTER, délibération de décembre 2008).
- ▶ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2016 sera minorée de 17 544,00 € par rapport à celle de 2015 (80 476,00 €) ce qui représentera 63 932,00 € pour 2016.
- ▶ Devis de TPA Constructions de MEISTRATZHEIM pour les fondations et réfections des enrobés pour la clôture de l'Ecole et des couvertines sur le mur du Presbytère pour la somme de 2 895,40 € HT soit 3 474,48 € TTC. Monsieur le Maire avait demandé un devis à l'Ets WEHREL mais sans réponse. Le Conseil Municipal donne son accord pour valider l'offre de prix de l'Entreprise TPA Constructions de MEISTRATZHEIM.
- ▶ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une lettre de sollicitation pour la participation à la préparation du 10^{ème} Anniversaire du Jardin du Livre d'une ou deux personnes du Conseil Municipal. Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN se propose.
- ▶ Madame Anny BOUR, Présidente du Jardin du Livre demande une subvention exceptionnelle pour l'animation culturelle « Les Mardis du Wihr » pour la somme de 280,00 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 280,00 € pour l'Association Le Jardin du Livre. Une invitation « Les Mardis du Wihr » a été distribuée à tous les conseillers.
- ▶ Suite à l'Assemblée Générale du FC VALFF du Vendredi 24/06/2016, l'ancien comité reste en place et est reconduit pour une année. Monsieur Martial MARTZ reste Président du FC VALFF.
- ▶ Changement de prestataire au périscolaire pour la rentrée prochaine 2016/2017. La Société Lucioles et Cabrioles assurera la gestion de VALFF (déjà prestataire d'une garderie à GOXWILLER). Le Restaurant « DU TILLEUL » assurera la livraison des repas en liaison chaude.
- ▶ Mise en place de 2 panneaux d'interdiction de jouer au ballon au Wihr (Eglise) de 22h00 à 8h00 du matin.
- ▶ Proposition de 2 devis pour le drainage de l'eau, Route de Zellwiller (vu avec l'Unité Territoriale de BARR et le SDEA).
- ▶ Pose d'adhésifs sur le nouveau véhicule communal NEMO pour la somme de 366,24 €.

- ▶ Demande d'un devis pour marquage au sol au niveau du carrefour Rue Thomas et Rue du Moulin (vu avec l'Unité Territoriale de BARR).
- ▶ Pose d'une nouvelle couche de roulement sur la RD206 VALFF-WESTHOUSE, route barrée du Lundi 04 au Vendredi 08 Juillet 2016.
- ▶ Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de BARR, à partir du 04/07/2016 la Trésorerie est ouverte le Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Un affichage a été fait.
- ▶ Madame Fanny MEENS-GALLOT, professeur des écoles en section maternelle, quittera l'école de VALFF pour intégrer une école à Illkirch Graffenstaden.
- ▶ La Commune de VALFF offre à la classe de CP un livre pour les encourager après une année de découvertes et d'apprentissage de la lecture.
- ▶ Madame ECK épouse STEIMEL Laura 9 rue des Flaques à VALFF nous fait part de l'ouverture de son commerce de fleurs, plantes, graines, engrais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux.
- ▶ CLAIR DE NUIT aura lieu :
 - Le 29, 30 et 31 Juillet 2016 à GOXWILLER
 - Le 05, 06 et 07 Août 2016 à ANDLAU
- ▶ La distribution des « Wecke » à l'Ecole aura lieu Mardi 05 Juillet 2016 à 20h00, tout le Conseil Municipal est convié.
- ▶ Le débroussaillage le long du fossé de décharge sera fait prochainement par la Société JACOB de VALFF.
- ▶ Le calvaire en face de l'ancienne décharge est en train d'être restauré par l'Entreprise RAUSCHER d'ADAMSWILLER. Le généreux donateur souhaite garder l'anonymat.
- ▶ Le portage de repas à domicile de l'ABRAPA s'est enrichi d'une offre de repas mixés élaborés par une diététicienne (repas classique ou adapté, régime diabétique, à teneur en sel réduit....)
- ▶ Note d'information du SMICTOM de SCHERWILLER, les sacs plastiques à usage unique sont interdits aux caisses de tous les commerces depuis le 01/07/2016. Afin d'aider les clients à ce changement de comportement lors de leurs courses, 5 000 sacs réutilisables ont été fabriqués à partir de T-Shirts issus du cycle de recyclage du territoire. Ce sac peut être demandé via le site internet du SMICTOM. Affichage fait dans les « kachteles » pour prévenir les habitants.
- ▶ Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'un bilan sur les aides accordées aux familles par la Croix-Rouge sur les secteurs Barr et Obernai, aucune famille concernée sur le ban de VALFF.
- ▶ Une vente de surplus militaire aura lieu le Vendredi 22 Juillet 2016, sur la place en face du Garage VOEGEL 202 rue Principale.

- ▶ E Frierhjoer fer unseri Sproch aura lieu le 25 Mars 2017.
- ▶ La 33^{ème} randonnée de l'Ill de HUTTENHEIM organise des circuits à vélo dont une passera à VALFF le Dimanche 21 Août 2016.
- ▶ Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur Mario BOTOS, inspecteur de l'environnement, concernant les tirs de Monsieur FOULON. Un affichage sera fait pour les personnes souhaitant témoigner.
- ▶ Monsieur Jean-Pierre VOEGEL informe Monsieur le Maire que le fauchage à la Kirneck n'a pas encore été fait. Monsieur le Maire va contacter la Société en charge de ce travail.
- ▶ Madame Denise LUTZ-ROHMER propose aux conseillers de faire un petit présent à tous les élèves de 3^{ème} ayant obtenu leur diplôme du brevet + les lycéens pour leur baccalauréat à savoir une clé USB. Le Conseil Municipal donne son accord.
- ▶ La maison MOSER au 175 rue de l'Eglise à VALFF a été estimée entre 126 000,00 € et 127 000,00 € par Madame Natacha BAEHL qui travaille pour l'Agence de Monsieur Stéphane PLAZA IMMOBILIER à ROSHEIM. Monsieur le Maire propose de faire appel à une autre agence immobilière afin d'avoir un comparatif.
- ▶ Madame Denise LUTZ-ROHMER explique aux conseillers que suite à la réunion à la Communauté de Communes BARR-BERNSTEIN du 30/06/2016, l'envoi par mail d'un explicatif concernant la refonte statutaire de la Communauté de Communes induite par la Loi « Notre » leur parviendra prochainement.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.

Pour extrait certifié conforme
Valff le 11/07/2016
Le Maire,
Germain LUTZ